

Services communaux

Agence Postale : Ouverture du Lundi au Vendredi de 14h à 16h50 et de 10h à 12h, le mercredi

Bibliothèque : Ouverture le mercredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h, le samedi de 10h à 12h

Café de pays : Ouverture du mardi au samedi de 8h à 19h, et le dimanche de 8h à 12h

Encadrement des enfants : Un personnel compétent et qualifié assure :

- L'accueil périscolaire le matin et le soir des jours scolaires
- La restauration le midi au Domaine de l'Héritière
- L'accompagnement en bus des enfants scolarisés sur la commune

Accueil de loisirs de l'Héritière : La commune a mis à la disposition de l'Agglopoles les locaux de l'Héritière, qui accueillent les enfants de la commune et des communes voisines, le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Location de salles : Réservées aux habitants de la commune

Enlèvement des encombrants : Sur Rdv pris en Mairie

Numéros Utiles

Mairie : 04.90.59.36.07- Fax : 04.90.59.36.72

mairie.vernegues@wanadoo.fr

Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Entretien avec Monsieur le Maire sur Rdv le Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Agence Postale : 04.90.59.36.00

Ecole élémentaire : 04.90.59.33.66

Ecole maternelle : 04.90.59.15.08

Café de pays : 04.42.56.30.57

Site internet : www.vernegues.com

Médecin: Corinne Grosmangin 04.90.59.34.00

Infirmière libérale : Jeanine Avon 06.23.82.97.94

Mairie de Vernègues
Dépôt légal
Janvier 2009



Comme nous le craignons avant même sa création la Métropole Marseillaise nous rattrape avec des prévisions de hausses des prélèvements d'impôts sur les ménages dus à la simple péréquation des taxes d'habitation

Afin de minimiser ces hausses Agglopoles Provence a décidé d'augmenter sa part de taxes locales afin de mettre au niveau de Marseille et éviter ainsi d'être augmenté lors du transfert.

Les revenus supplémentaires générés sont reversés aux Communes ce qui nous permet tout d'abord de pérenniser cette recette et ensuite de réduire les taxes locales.

Ainsi, cette année la part communale de la taxe d'habitation, des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties est réduite et la transition avec 2016 sera maîtrisée en attendant la suite.

Malgré tout je vous souhaite un bon été à tous.

Patrick Apparicio

Sommaire

La vie municipale	P.2
Notre école	P.9
Le personnel de mairie	P.11
La vie économique	P.13
Les DB killers	P.15
La vie au Vernègues	P.16
Quelle est votre adresse ?	P.21
Les projets	P.23
Etat civil	P.25
Les associations	P.26
Services communaux/Numéros utiles	P.27

Juin
2015

Compte rendu du conseil municipal du 24 novembre 2014

Extrait du compte rendu sommaire de la séance

I – INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Le conseil municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5%.

II – CONTRAT ENTRETIEN DES APPAREILS DE CHAUFFAGE VENTILATION TRAITEMENT D'AIR DES LOCAUX MAIRIE ET SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal décide de conclure un contrat avec la Société SITEC pour l'entretien des appareils de chauffage, ventilation et traitement d'air des locaux : salle des fêtes et mairie, pour une redevance annuelle de 4 200 € HT.

III – RECONDITIONNEMENT DE LA SOUS-STATION DE CHAUFFAGE DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal approuve le devis, d'un montant de 8 456,61 €, établi par la société SITEC pour le reconditionnement de la sous-station de chauffage de la mairie.

IV - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REQUALIFICATION DE LA ROUTE DES CARLATS ET MISE EN SECURITE SUR LA COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve la proposition de la Société B.E.T. YVARS s'élevant à la somme de 30 000 € HT pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la route des Carlats et mise en sécurité sur la Commune.

V – CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT (CDDA)

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide du Conseil Général des Bouches-du-Rhône dans le cadre d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement pour des opérations d'investissement diverses.

Une rue : un nom – La rue Gaspard de Besse (voir plan Page 23)

La rue traversant un lotissement de Cazan s'est vu attribuer le nom « rue Gaspard de Besse », mais qui est donc ce personnage ?

Gaspard Bouis, dit Gaspard de Besse est un renommé brigand provençal qui a opéré dans les massifs de la Sainte-Baume, des Maures, de l'Estérel ainsi que les gorges d'Ollioules au XVIII^{ème} siècle.

Né en 1757 à Besse-sur-Issole, Gaspard de Besse a reçu une bonne éducation. La légende veut que le jeune Gaspard soit devenu bandit de grand chemin en se révoltant contre le sort fait à une pauvre femme de la Valette, mère de 4 enfants, dont le mari était au bagne pour avoir trafiqué quelques kilos de sel. Gaspard aurait organisé l'évasion de cet homme ainsi que celle d'un de ses compagnons d'infortune.

La fiscalité injuste et inégalitaire de l'époque et les abus exercés sur le peuple, ont poussé Gaspard de Besse et ses compagnons à s'attaquer aux riches pour redistribuer aux pauvres. Interdisant toute violence gratuite, ses troupes ne s'attaquent qu'aux nobles, usuriers et collecteurs d'impôt, il est qualifié de « justicier au grand cœur ».

Capturé suite à une dénonciation en 1779, il s'évade l'année suivante et reprend ses expéditions punitives. Repris, en 1781, il est exécuté à Aix-en-Provence, à l'âge de 25 ans.

Ce personnage a inspiré des auteurs provençaux tels que Jean Aicard, Nicole Ciravegna et Jacques Bens. Des livres, des pièces de théâtre ainsi qu'un film avec Nerval et Raimu ont contribué à entretenir la légende du « Robin des bois provençal ».

AMICALE DES ECOLES

Mme Brigitte RAVERA
Tél : 06.03.17.47.39

LOU PATRIMONI VERNAGAU

Mme Esperandieu Michèle
Tél : 04.90.59.30.37

OFFICE MUNICIPAL DU SPORT ET DE LA CULTURE

Mr Muracciole Stéphane
Tél : 04.90.57.31.10

SOCIETE DE CHASSE DES PROPRIETAIRES TERRIENS DE VERNEGUES

Mr Decroix Jean-Louis
Tél : 04.90.57.36.86

ESPACE VIE HILDA SOLER

Le presbytère
Tél : 04.90.57.32.26

CLUB DES SENIORS

Mme Decroix Josy
Tél : 04.90.59.32.29



CORPS ACCORDS

Gymnastique
Mme Bravo Christine
Tél : 04.86.64.61.90/06.03.83.47.54

L'ASSIETTE EN GLAISE & STOLEN CONCEPT

Travail de la terre et musique
barrasmichele@orange.fr
Tél: 04 90 56 93 62

ATHEMA

Médiation animale
Mme Françoise EIMECKE
Tél : 04.90.57.31.11
asso-athema@orange.fr

ENTRE LE GERME ET LA FLEUR

Initiation aux techniques de bien-être (Reiki, kinésiologie, relaxation...)
Mme Rouland Christine
Tél : 06.62.45.43.11

LEI TOPINS

Chorale
Mr Ingrassia Christophe
Tél: 04.90.59.35.02



L'ART A VERNEGUES

Mr Rossi Antoine
Tél : 06.79.85.68.85

ECOLE DE GARDIEN DE BUT CADENET-VERNEGUES

Tél : 08.71.59.98.23

MENPHIS TENNESSEE

Danse Country
Tél: 06.64.90.23.01 ou 06.50.82.21.27

MOTO CLUB DES COSTES "dB Killers"

Mr. Sentenero Hubert
Tél: 06.14.59.42.41
dbkillers@laposte.net

NID'EVEIL

Ateliers selon la pédagogie Montessori
Mme Cocq Judith
Tél: 06.11.53.00.87



DECES

DIDERO épouse PIRAS Yvette le 02 mars 2015

NAISSANCE

MISSIR Louise	24 septembre 2014
ELLENA Thomas	07 octobre 2014
ELLENA Raphaël	07 octobre 2014
GALLUCCI Lisa	11 décembre 2014
DILANIAN Mélinda	le 29 janvier 2015
AVON Victor	04 février 2015
COPIN Julie	11 février 2015
BABEC Ninon	13 février 2015
BERNADAC Audrey	11 février 2015
BRUNO Ayden	06 mars 2015
ARMAND Mylann	13 mars 2015
SAULUS Vladimir	17 mars 2015
GARCIA Matt	09 avril 2015



MARIAGE

BOREL Yannick GOURVILLE Mélissa le 13 septembre 2014

PASCAL Nicolas PINAULT Nathalie le 27 septembre 2014

JAOUEN Alexandre LAURENTI Claire le 27 septembre 2014



Compte rendu du conseil municipal du 12 février 2015

Extrait du compte rendu sommaire de la séance

I- COMPTE ADMINISTRATIF 2014

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédents
Résultats reportés		144 160.91		36 272.33		180 433.24
Opérations de l'exercice	1 767 141.46	1 801 936.14	1 574 299.64	1 433 202.03	3 341 441.10	3 235 138.17
TOTAUX	1 767 141.46	1 946 097.05	1 574 299.64	1 469 474.36	3 341 441.10	3 415 571.41
Résultats de clôture		178 955.59	104 825.28			74 130.31
Restes à réaliser			178 602.13	189 413.00	178 602.13	189 413.00
TOTAUX CUMULÉS	1 767 141.46	1 946 097.05	1 752 901.77	1 658 887.36	3 520 043.23	3 604 984.41
RESULTATS DEFINITIFS		178 955.59	94 014.41			84 941.18

II- AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	94 014.41
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonction (FR 002)	84 941.18
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

III- MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Ville de VERNEGUES décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 300 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

- Montant : 300 000 Euros - Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt : au choix de l'Emprunteur à chaque tirage : EONIA + marge de 1,45%. Base de calcul : exact/360
- Frais de dossier : 600 Euros
- Commission de non-utilisation : 0,20% de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Article 2 :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

Article 3 :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

IV- CREDIT RELAIS

Pour le financement de la tranche de travaux prévue pour l'année 2015 dans le cadre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2017 la commune de Vernègues décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un crédit relais "différé partiel" d'un montant de 1 090 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

- Montant : 1 090 000,00 Euros
- Durée : 3 ans
- Taux d'intérêt : 1,76 % Périodicité annuelle
- Frais de dossier : 0,10 %
- Remboursement du capital : peut être effectué à tout moment, sans frais, en une ou plusieurs fois, ou au plus tard à la date limite du contrat,

V- ACQUISITION DE DEUX ORDINATEURS

Le Conseil Municipal approuve la proposition établie par la Société REX ROTARY s'élevant à la somme de 5 742,00 € HT pour la fourniture et l'installation de 2 ordinateurs PC DELL 7010DT avec pack Microsoft Office Pro, antivirus 5 ans et écrans LCD.

VI- CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL RUE DU VIEUX VERNEGUES.

Le Conseil Municipal approuve le principe et sollicite du Département le classement de la section de la RD22c que constitue la rue du Vieux Vernègues dans le domaine public routier communal.

VII- CLASSEMENT DANS LE DOMAINE ROUTIER COMMUNAL DU TRONCON DE LA RD22 ENTRE LA RD7n ET LA JONCTION DE LA NOUVELLE VOIE.

Le Conseil Municipal approuve le principe et sollicite du Département le classement du tronçon de RD22 entre la RD7n et la jonction de la nouvelle voie dans le domaine public routier communal.

VII- CONVENTION DE VERIFICATION DES POTEAUX INCENDIE.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention de vérification annuelle des poteaux et bouches incendie entre l'entreprise S.M.M.I. et la commune ;

IX- APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres, décide :

- D'approuver le rapport de la CLECT en date du 3 novembre 2014 tel que présenté en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et signer tout document se rapportant à cette affaire.

X- PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE MISE EN REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Le Conseil Municipal décide :

- d'engager une procédure de mise en révision du plan d'occupation des sols (POS) pour élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune, conformément aux dispositions de l'article L123-13 du code de l'urbanisme ;
- de fixer les objectifs poursuivis par cette procédure comme suit :
 - Elaborer un plan local d'urbanisme conforme au contexte réglementaire actuel (dont la Loi « ALUR », LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) ;
 - Assurer la compatibilité du document d'urbanisme communal avec le SCOT (Schéma de Cohérence territoriale), le PLH (Programme Local de l'Habitat) et le PDU (Plan des Déplacements Urbains) d'AGGLOPOLE PROVENCE, intercommunalité dont la commune est membre ;
 - Envisager le devenir des zones d'urbanisation diffuse « NB » du POS qui n'ont plus d'existence dans la nomenclature des zones d'un PLU ;
 - Gérer le devenir de la zone d'urbanisation future « NA » du POS située au lieu-dit Les Jas ;
 - Inscrire dans le PLU un objectif de croissance démographique mesurée assorti d'un développement maîtrisé de l'urbanisation qui optimise les voiries et réseaux divers existants ;
 - Se questionner sur le tourisme (voisinage du Golf de Pont Royal), mais en

Rénovation de la salle des fêtes

Etat des lieux :

Le bâtiment concerné par le projet est actuellement utilisé à un usage polyvalent de salle des fêtes, de salle de réunion, de salle mise à disposition à divers associations pour leurs cours de gym, chorale... ou les divers loto, et, pour une partie à destination des jeunes de la commune.

Il s'agit d'un immeuble ancien à rez de chaussée, avec combles aménagés.

Seul le rez de chaussée est accessible au public, l'étage est accessible au moyen d'un escalier.

En haut, a été installée la machinerie du système de chauffage et de ventilation nécessaires au fonctionnement du rez de chaussée.

L'installation du système de chauffage ventilation a été réalisée en 2014. Elle est prévue pour accueillir les extensions envisagées par le présent programme.

Les menuiseries du rez de chaussée ont été remplacées en 2013. Elles seront conservées.

Historique :

Afin de permettre aux agriculteurs de la commune de stocker leurs récoltes avant expédition vers les divers marchés, une remise agricole fut édifée en 1940.

C'est en 1980, alors que le village est en plein essor, que Mr ICARD maire de la commune décide de proposer une autre vocation à cette remise en proposant des réunions festives.

C'est ainsi que le 1^{er} réveillon de fin d'année fut célébré dans ces bâtiments en 1982.

En 1983, la première étude pour transformer cette remise dans le souci de répondre aux normes d'accessibilité et de sécurité fut à l'ordre du jour du conseil municipal de l'époque.

L'inauguration a eu lieu en 1986 en présence de Louis Philibert, président du conseil général des Bouches Du Rhône.

Certains d'entre nous se souviendront que ce bâtiment a aussi fait office de cantine scolaire de 1990 à 2001, c'était du temps où l'école avait lieu à Vernègues.

Programme des travaux :

Le début des travaux est fixé au mois d'octobre 2015.

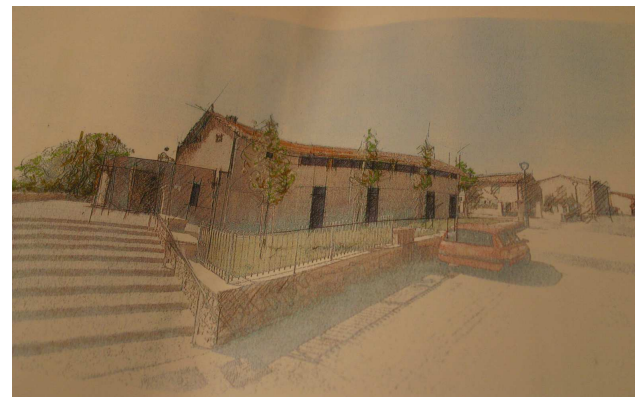
Démolitions, gros œuvre, couverture, étanchéité, menuiseries extérieures/intérieures, serrurerie, cloisons et doublages, revêtements de sols, peinture, ascenseur, chauffage/ventilation, plomberie, électricité, équipements de l'office et aménagements extérieurs....

Le rez de chaussée ne subira pas d'énormes transformations, juste une mise aux normes actuelle y compris la fourniture, l'installation et la mise en service d'un ascenseur permettant ainsi l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Les combles seront exploités sur la surface totale du bâtiment permettant ainsi de créer trois belles salles.

La fin des travaux est estimée à fin juin 2016.

A noter que ce projet de restructuration est financé à 80% par le Conseil Général des Bouches Du Rhône.



Un pôle sportif et de loisirs à Cazan

Les jeunes l'espéraient depuis longtemps et cet été leur rêve deviendra réalité.

Les travaux de terrassement ont commencé début avril sur le terrain situé à proximité de la salle socio-culturelle.

Le skate-park est le fruit d'une réflexion des jeunes de la commune accompagnés par M. Rumeau qui a partagé sa connaissance de ce type d'infrastructure et de sa pratique de l'activité.

Les modules en béton (escaliers, plans inclinés, plateformes, table pyramide, rails...), répartis sur une surface de 750 m², permettront de s'essayer à bons nombres de figures. Skates, rollers, trottinettes seront les bienvenus accompagnés de leurs protections bien sûr !

Juste à côté, les plus jeunes auront également leur espace de jeu avec des structures adaptées : tours cabanes, toboggan, mur d'escalade, pont filet, jeux sur ressort et une cabane pour les tout-petits...

Ce projet est réalisable grâce à la subvention accordée par le Conseil général des Bouches-du-Rhône.



compatibilité avec le SCOT AGGLOPOLE PROVENCE (Schéma de Cohérence Territoriale) ;

- de fixer les modalités de la concertation publique relative à cette procédure comme suit :
 - Mise à disposition d'un registre pour recueil des observations du public ;
 - Parution d'un article dans la presse locale ou départementale ;
 - Publications dans la revue municipale et sur le site internet de la commune ;
 - Affichages sur les panneaux d'information communaux ;
- de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant ladite procédure et de prendre tout acte visant à l'organisation et la conduite de ladite procédure ;

XI- MISE EN SECURITE DES VOIRIES URBAINES

Le Conseil Municipal approuve le devis établi par la société CALVIN FRERES pour la réalisation de travaux pour la mise en sécurité des voiries urbaines s'élevant à la somme de 75 000 € HT et décide de demander une aide au Conseil général des Bouches du Rhône dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité.

XII- TRAVAUX D'AMENAGEMENT QUARTIER HERITIERE

Le Conseil Municipal approuve le devis établi par la société LES TERRASSEMENTS DE PROVENCE pour la réalisation de travaux d'aménagement au quartier de l'Héritière s'élevant à la somme de 83 204 € HT et décide de demander une aide au Conseil général des Bouches du Rhône dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité

XIII- RECALIBRAGE DE RUISSEAU LE LONG DE LA RD7N.

Le Conseil Municipal approuve le devis établi par la société TRANSPORTS ET TERRASSEMENTS LAURENT ET FILS pour la réalisation de travaux de recalibrage de ruisseau le long de la RD7N s'élevant à la somme de 925 € HT.

XIV- REPROFILAGE DE RUISSEAU ENTRE LE CHEMIN DES VIGNES ET LE CHEMIN DE PAVILLON

Le Conseil Municipal approuve le devis établi par la société TRANSPORTS ET TERRASSEMENTS LAURENT ET FILS pour la réalisation de travaux de reprofilage de ruisseau entre le chemin des Vignes et le chemin de Pavillon, s'élevant à la somme de 4 640 € HT.

XV- AMENAGEMENT D'UN ECLAIRAGE RUE DE LA TRANSHUMANCE

Le Conseil Municipal approuve le devis établi par la société SNEF pour l'aménagement d'un éclairage rue de la Transhumance s'élevant à la somme de 45 693 € HT.

XVI -REFECTION DU ROND POINT DE L'HERITIERE

Le Conseil Municipal approuve le devis établi par la société LES TERRASSEMENT DE PROVENCE pour la réfection du rond-point de l'Héritière s'élevant à la somme de 11 100 € HT.

XVII -MENUISERIES EXTERIEURES BOIS MAIRIE ET CAFE

Le Conseil Municipal approuve le devis établi par la société ATHENA TRADIBOIS pour la fourniture, fabrication et pose de menuiseries bois s'élevant à la somme de 1 342,50 € HT.

XVIII -MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal décide la modification du tableau des effectifs en supprimant un poste d'adjoint technique de 2ème classe créé le 30 septembre 1999 et de créer un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet.

XIX-SUBVENTIONS, COTISATIONS ET ADHESIONS POUR L'ANNEE 2015

Le Conseil Municipal décide d'allouer pour l'année 2015 :

- 599,89 € à Adict-Farandole
- 4 473 € à l'Office de Tourisme du Massif des Costes
- 100 € à la Fondation du patrimoine
- 840 € au Collège de Mallemort pour les voyages scolaires
- 200 € à Monsieur Edouard Potier

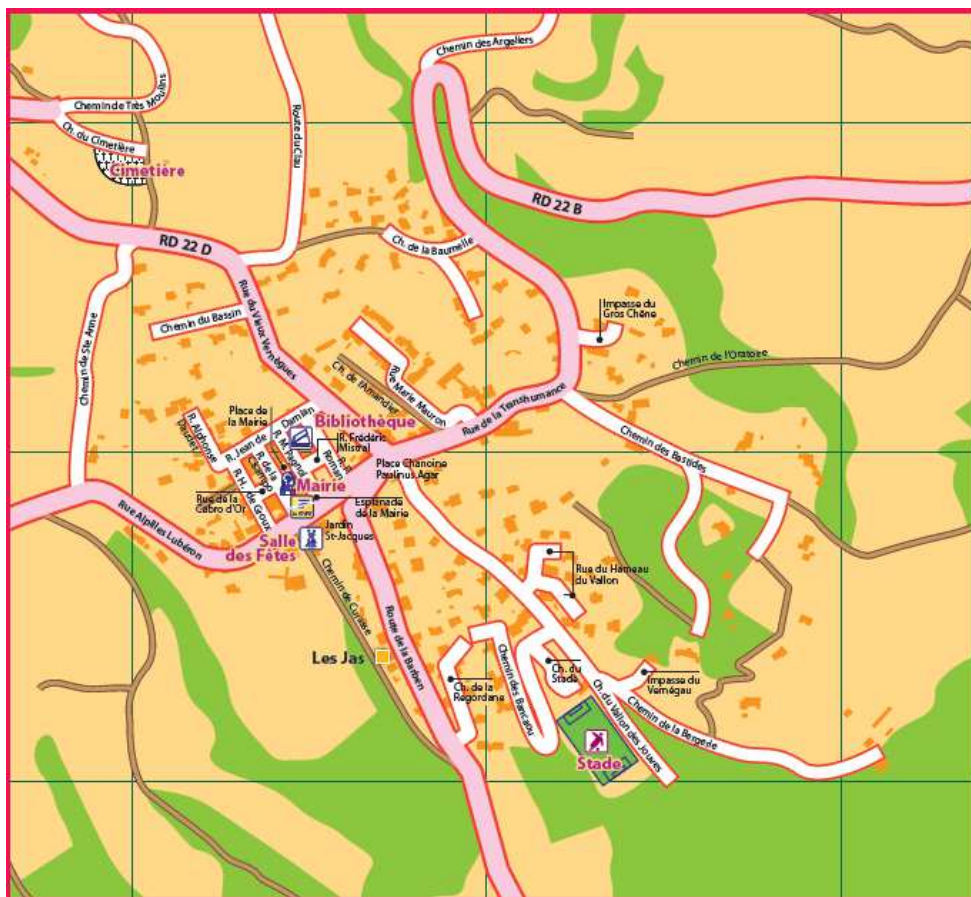
- Le Conseil Municipal approuve le devis établi par la société TRANSPORTS ET TERRASSEMENTS LAURENT ET FILS pour des travaux de création d'un passage à gué au bas de Saint-Symphorien s'élevant à la somme de 3 920 € HT.



Quelle est votre adresse ?

Pour les facteurs, les livreurs, avec une adresse c'est quand même plus simple...

Sur cette double page, vous trouverez un plan de la commune actualisé de ses nouvelles rues et lotissements. Des panneaux représentants les plans sont installés pour le premier à côté de la salle des fêtes à Vernègues et pour le second devant l'ancienne école maternelle à Cazan.



Compte rendu du conseil municipal du 19 mars 2015

Extrait du compte rendu sommaire de la séance

I- VENTE PARCELLE A MONSIEUR ET MADAME STOEZEL

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DECIDE la vente à Monsieur et Madame STOEZEL de la parcelle B 13028 d'une contenance de 125 m²

FIXE le montant de la vente à l'euro symbolique

DIT que les frais d'actes seront à la charge de l'acheteur,

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette vente ainsi que l'acte à intervenir

II- ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE ET MADAME VANEL ALBERTE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une demande d'échange de parcelles qui interviendrait dans le cadre d'une vente entre madame VANEL Alberte, propriétaire et monsieur Emmanuel VANELUTE, acheteur.

Monsieur VANELUTE céderait à la commune la parcelle B 1302 d'une contenance de 327 m², B 1303 d'une contenance de 152 m² et la parcelle B 1305 d'une contenance de 320 m²

En contre partie la commune céderait à monsieur VANELUTE la parcelle B 1306 d'une contenance de 110 m²

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

APPROUVE le projet d'échange des parcelles B 1302, B 1303, B 1305 et B1306

DIT que les frais d'actes seront à la charge de madame VANEL ou de monsieur VANELUTE

III- EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA RUE DU VIEUX VERNEGUES

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

APPROUVE le devis de l'entreprise SNEF s'élevant à la somme de 33 473.00 € HT pour l'extension de l'éclairage public sur la rue du Vieux Vernègues.

III- SUBVENTION DE LA MISSION LOCALE DU PAYS SALONAI

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DECIDE d'allouer une subvention à la Mission Locale du Pays Salonais d'un montant de 1693 €

III- FOURNITURE ET POSE D'UNE AIRE DE JEUX D'ENFANTS

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

APPROUVE le devis de l'entreprise DIVERSCITE PLEINBOIS s'élevant à la somme de 38 505.00 € HT pour la fourniture et la pose d'une aire de jeux d'enfants avec sol souple et dalle béton support sous la structure de jeu principale

IV-RETRAIT DELIBERATION D'UN CREDIT RELAIS A LA CAISSE D'EPARGNE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DECIDE le retrait de la délibération en date du 12 février 2015 concernant la mise en place d'un crédit relais d'un montant de 1 090 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corses.

V-MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UN POLE SPORTIF ET DE LOISIRS

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DECIDE de confier la mission de maîtrise d'oeuvre à la société DU SENS CONSULTANT pour un montant de 40 495 € HT .

VI-CREATION D'UN SKATEPARK

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

APPROUVE le devis de la société GIORDANENGO s'élevant à la somme de 126 947 € HT pour le projet de création d'un skatepark sur la commune.

VII-TRAVAUX FORESTIER 2015

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DECIDE de procéder, dans la forêt communale soumise au régime forestier, à des travaux de dépressage, dégagement , élagage et broyage pour un montant de 6 000 € HT.

DEMANDE l'aide du Conseil Général des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif d'amélioration de la forêt communale.

VIII-ECHANGES DE PARCELLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le projet d'échange de parcelles avec Monsieur et Madame MAZEAU Christian

AUTORISE le Maire à signer l'acte à intervenir

DIT que les frais seront supportés par Monsieur et Madame MAZEAU Christian

IX-TERRASSEMENTS-RESEAUX-ESPACES VERTS POUR LE POLE SPORTIF

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

APPROUVE le devis de l'entreprise CALVIN d'un montant de 179 989.30€ HT pour le projet de terrassement, de réseaux et l'aménagement des espaces verts pour le pôle sportif

Commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale

Le 8 mai 2015

Sous une petite pluie fine, la commémoration du 70e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 a eu lieu, comme chaque année, au cimetière du vieux Vernègues. Le cortège de villageois, accompagné de son porte drapeau Mr Henri André, s'est regroupé sur le parking des ruines du château pour se rendre au monument aux morts où une gerbe a été déposée. Anne Reybaud-Decroix, a énoncé le nom des hommes qui ont combattu pour la liberté, "morts pour la France". La cérémonie s'est clôturée par le verre de l'amitié à la mairie du village.



Course de côte

Le 10 mai 2015

La course de côte s'est déroulée le dimanche 10 mai, avec une météo idéale et une grande affluence. 80 pilotes étaient engagés, repartis dans plusieurs catégories (groupes et classes). Deux pilotes de la commune étaient au départ, Alexandre Apparicio et Cédric Reyre. Ce dernier, pour sa première course au volant d'une Renault Clio R3 (voiture dans laquelle il est habituellement le copilote de Maxime Belhomme en rallye), a terminé 1er dans son groupe et 1er dans sa classe. Il a été longuement applaudi par ses supporters à l'annonce des résultats.



Balade contée

Le 19 avril 2015

Dans le cadre de la fête intercommunale du livre "Lire ensemble", le dimanche 19 avril 15 à l'église St Jacques du Vieux Vernègues, avait lieu une balade contée par Marie RICARD. Très proche de son public, Marie a, l'espace d'un après midi pluvieux, dévoilé :

- pourquoi les cigales chantent du matin au soir avec son conte sur "les deux anges en vacances en Provence" ;
- la vie de Misère dans sa maison natale, son potager, son poirier et ses déboires avec le boulanger "voleur" ;
- la transformation de Léontine quand elle devient riche ;
- l'histoire du Coq de Cazan ;
- les apparitions du tonnelier du Seigneur du Château de Vernègues ;

Aidé de l'ensemble de l'assemblée, l'artiste a conclu sa prestation par " Il était une fois, une toute petite, petite bonne femme, qui avait une toute petite, petite poule. Une toute petite, petite bonne femme, une toute petite, petite omelette, un gros, gros bâton....". Un petit goûter a clôturé ce moment de détente.

Journée de Pâques à St Symphorien

Le 6 avril 2015

Entraînée par le son du galoubet et du tambourin, la chapelle St Symphorien se remplit doucement. Cette année environ la moitié des personnes présentes portait les costumes traditionnels de Provence. Lorsque Monseigneur Michel DESPLANCHES, Vicaire général et Majoral du Félibrige, accompagné du Père Fabrice CHATELAIN, curé de la paroisse, et du Père Eric JACOULET de Salon de Provence, commence à célébrer la messe en provençal, plus une place de libre dans la nef, tant et si bien que bon nombre de participants restèrent sur les premières marches du parvis pour assister néanmoins à ce joli moment de recueillement. La façon méridionale du Père ainsi que la générosité de ses sermons, la qualité des textes, des chants et des musiques provençales contribuèrent alors à donner cet indescriptible allant d'optimisme, de partage et de croyance. Et c'est avec ce même état d'esprit que tous allèrent ensuite bénir un amandier fraîchement planté, partager ensemble le verre de l'amitié, de l'espérance et un repas au rythme d'animations provençales. Cette journée de lundi de Pâques, dans un cadre exceptionnel, fut une véritable réussite, nous la devons à tous ceux qui y ont participé. Un grand merci aux organisateurs, l'association "Lou Patrimòni Vernégau", au groupe Lou Pelican et aux bénévoles.



Notre école

Mieux les connaître!

Suite à la nouvelle réforme scolaire en place depuis la rentrée de septembre 2014, il a fallu faire face à une nouvelle réorganisation, horaires modifiés, organisation du périscolaire, mise en place des T.A.P (temps d'activités périscolaires)... et **embaucher des nouvelles personnes**, des recrutements ont donc été effectués via la mairie et d'autres via l'éducation nationale.

Service ENFANCE : 14 personnes

REYRE Marinette : Directrice du Service Enfance
CHAIX Valérie : périscolaire, restaurant scolaire et TAP
TOGNINI Bénédicte : périscolaire, restaurant scolaire et TAP
CHABRIER Nathalie : ATSEM, périscolaire, restaurant scolaire et TAP
CAPPAI Nathalie : ATSEM, périscolaire, restaurant scolaire et TAP
TINOCO Cathy : ATSEM, périscolaire, restaurant scolaire et TAP
EIMECKE Françoise : restaurant scolaire et TAP
TINOCO Andréa : périscolaire, restaurant scolaire et TAP
ARDIET Elodie : périscolaire, restaurant scolaire et TAP
ARDIET Brigitte : périscolaire, restaurant scolaire
BOUCHEBBAH Julie : en contrat d'apprentissage CAP Petite Enfance
DUMAS Sylvie : T A P



Services techniques restauration Scolaire : rattachés au service Enfance
PIRAS Coraline et MELLOUL Amina



LES PETITS NOUVEAUX

La cantine :

Coraline PIRAS adjointe technique à la restauration scolaire.

Ecole maternelle :

Julie BOUCHEBBAH, 18 ans, elle est en formation par alternance afin de préparer son CAP petite enfance, elle sera formée au rôle et à la fonction d'A.T.S.E.M. Son maître de stage est Catherine TINOCO.

Les T.A.P :

Andréa TINOCO, animatrice diplômée BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) et **Elodie ARDIET** animatrice, diplômée BEES (brevet d'état d'éducateur sportif).

QUI FAIT QUOI ?

Les T.A.P à l'école maternelle sont assurés par **Nathalie CHABRIER** (BAFA), **Nathalie CAPPAL** et **Cathy TINOCO** (BAFA et CAP petite enfance).



Leurs activités reposent essentiellement sur **des jeux, des activités manuelles, balades...**

Julie BOUCHEBBAH participe parfois à certaines animations. Il arrive que des stagiaires aident également.



Les T.A.P à l'école élémentaire sont assurés par **Valérie CHAIX** (BAFA), **Bénédicte TONGNINI** et **Françoise EIMECKE** (BAFA), **les activités proposées sont essentiellement basées sur des travaux manuels.**

Quant à **Sylvie DUMAS**, **Elodie ARDIET** (BEES) et **Andréa TINOCO** (BAFA), **elles proposent plutôt des activités physiques et sportives.**



Ainsi, à chaque début des T.A.P, il est demandé aux enfants de choisir entre une activité manuelle ou sportive.

LES NOUVEAUX POSTES DE L'EDUCATION NATIONALE

✓ Ecole élémentaire

Patricia VILOTTE A.V.S (auxiliaire de vie scolaire), nouvellement recrutée.

Isabelle CALLIER A.A.D (aide administrative aux directeurs), en poste depuis 2 ans.

✓ Ecole maternelle

Sandrine LANZON A.V.S en poste depuis 4 ans.

Aurélien CHAPAY A.A.D recrutée il y a 2 ans.

Cérémonie des vœux

Le 30 janvier 2015

Patrick APPARICIO a présenté ses vœux à la population de la commune de Vernègues. Comme à sa tradition, entouré de ses conseillers municipaux ainsi que de quelques élus de communes voisines, M. le Maire est revenu sur les différents événements et réalisations 2014 ainsi que les projets à venir pour cette année 2015. La soirée s'est déroulée dans la salle des fêtes comble, dans une ambiance détendue et conviviale. Un apéritif partagé entre les villageois a clôturé cette cérémonie.



Le carnaval a été bien fêté

Le 20 février 2015

Ce fut un moment particulièrement joyeux ! C'était les vacances pour nos enfants et surtout c'était la journée du Carnaval. Ainsi, par cette matinée bien fraîche, nos bambins sont arrivés déguisés à l'école pour faire la fête, nous étions entourés de policiers, princesses, cow-boys, supers héros, footballeurs... Cette année encore, Caramantran a été jugé coupable, son procès sera révisé l'année prochaine, en attendant les enfants l'ont renvoyé dans son carton. L'ambiance était à son comble, petits et grands ont bien dansé accompagnés par Rémi Salomon et son orchestre, puis l'envolée de confettis s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur faisant oublier le froid de février. Quant au final un peu exceptionnel, il s'est clôturé par un match de foot amical entre les enfants, les maîtres et maîtresses. Coups de sifflet, cartons jaunes et rouges, tout le monde s'est pris au jeu. Quel carnaval !!!



Lei Topins à Mallemort

Le 13 décembre 2014

Samedi 13 décembre, les Topins, ont été invités par les chorales de Mallemort, la Clé des Chants et le Chœur des mondes, pour une rencontre de chœurs à l'église de Mallemort. Les Topins, conduits par leur nouvelle chef de chœur Elodie FUNES, nous ont présenté 3 chants avant de rejoindre pour le final les deux chorales de Mallemort. Un programme musical de 2 heures où se sont mêlés chants traditionnels régionaux et internationaux, pour le plus grand plaisir des grands et des petits.



Le repas de fin d'année de nos anciens

Le 15 décembre 2014

En plus du colis de fin d'année qui sera distribué ces prochains jours, la Municipalité a répondu favorablement à une demande de nos anciens à savoir le financement d'un repas de Noël. La fête a eu lieu ce lundi 15 décembre à midi à la salle des fêtes de Vernègues. Une tombola avait été organisée pour permettre au Club des Séniors d'offrir à tous les participants un pur moment de bonheur en compagnie d'une chorale bien de chez nous. "Allez Zou Chantons" ce sont des tableaux musicaux autour des chansons Marseillaises que Josy DECROIX, présidente du Club des Séniors, a eu le plaisir de nous faire découvrir. De "La Canebière au cabanon, en passant par la corniche, à petits pas sur le plancher des vaches", tout ce petit répertoire a régalé et ému le public, qui n'a pas résisté à pousser la chansonnette et même à guincher.



LE PERSONNEL DE MAIRIE

Qui fait quoi ?

Au service Administratif :



Sylvie PADILLA : Accueil
Valérie ORJUBIN : Finances
Sylvie LURASCHI : Etat Civil/Elections
Jean-Claude MILELLA : Urbanisme

Au service Technique et Entretien

Avec nos « canaris » un large panel de compétences est représenté de par leurs formations ou expériences antérieures.

La maçonnerie, l'électricité, la plomberie, la peinture c'est l'affaire de Gilles FRANCOIS (dit Gilou) et Laurent EIMECKE. Pour les espaces verts et l'entretien de notre commune, il y a Patricia DIMINO, Mohamed MELLOUL, Olivier TROUSSIER et Alexandre FOSSATI.



Au service poste



Un recommandé, un colis, un courrier à poster ou tout simplement l'achat de timbres.....Adeline TROUSSIER vous reçoit du lundi au vendredi de 14h à 16h50 et le mercredi matin de 10h à 12h.

Au service Bibliothèque

Au fil des ans, Hélène SUAVET a su faire de ce lieu un havre de paix où le temps semble s'arrêter au fil d'une lecture ou d'une après-midi à écouter le récit d'un conteur.

Je vous invite à lui rendre visite le mercredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h mais aussi le samedi de 10h à 12h.



Au service Garde Champêtre



J.Luc MORELLINI est Garde Champêtre, sa tâche réside essentiellement à veiller à l'application des arrêtés municipaux.

Il assure, aussi, quotidiennement la sécurité à la sortie des écoles, la distribution des plis municipaux et dépanne pour quelques heures le personnel du café indisponible.

Ancien pompier volontaire, il effectue, l'été, des rondes afin de surveiller nos massifs et contribue ainsi à la prévention des incendies.

Au Café De Pays

Depuis l'été 2010, ce point de rencontre apprécié de toutes les générations confondues y compris des touristes et randonneurs a bien évolué.

Sophie APPARICCIO, Isabelle CHAIX et Elisabeth CHAIZE (en congés maladie pour le moment) vous accueillent du mardi au samedi de 8h à 19h et le dimanche de 8h à 12h.

Ce lieu de rencontre s'est diversifié en produit et service : dépôt de pain, viennoiseries, produit d'épicerie et depuis quelques semaines du fromage de notre chevrier du Vallon des Jouvès.



En conclusion de ce tour d'horizon du personnel municipal nous souhaitons féliciter Gilles FRANCOIS, dit Gilou et Valérie ORJUBIN pour leurs bons et loyaux services au sein de notre commune de Vernègues (33 et 31 ans d'ancienneté respectivement pour Valérie et Gilou, bientôt la médaille d'or !).

Commémoration de l'armistice de 1918

Le 11 novembre 2014

La cérémonie officielle commémorant l'armistice de 1918 a eu lieu ce mardi 11 novembre 2014 à 11h au cimetière du vieux Vernègues. Après l'appel des Vernèguais « morts pour la France » ainsi que la minute de recueillement, une gerbe de fleurs a été déposée sur le monument aux morts du village. Cette cérémonie du souvenir s'est poursuivie à la mairie de la commune par une exposition organisée par l'association « Lou Patrimoni Vernegau » de photos, documents, archives personnelles, cartes postales, objets, carnets de guerre de nos poilus.



Téléthon sur la commune

Le 6 décembre 2014

Notre petite commune de Vernègues n'a pas à rougir de sa contribution au Téléthon 2014 ! En effet, en association avec la commune de Mallemort, Emmanuelle MEYNIER (adjointe de mairie) accompagnée de quelques conseillers a souhaité relever le défi du Téléthon 2014. Un certain nombre d'associations et de bénévoles ont répondu présents à l'appel et la journée de samedi 6 décembre s'est déroulée sous des ambiances de fêtes et de générosité. Philippe et Annie MOUTTE sont les heureux gagnants des truffes (offertes par un généreux donateur de l'OMSC) mises en jeu dans la tombola (effectivement, il fallait deviner 103grs). Cette tombola, jeux pour enfants, vélos, Zumba, vente de tricots et articles réalisés par "des petites mains" ainsi que les grillades et la buvette ont permis de tirer un bénéfice de 610 euros entièrement reversé au profit du Téléthon. Nous remercions chaleureusement toutes les associations, bénévoles et visiteurs qui ont contribué au succès de cette manifestation. Un grand MERCI, particulièrement, à l'OMSC qui, une fois de plus, n'a pas hésité à mobiliser ses troupes pour faire de cette journée un réel succès. Expérience à renouveler l'année prochaine, sans aucun doute.



La vie au Vernègues...

Forum des Associations et Fête du Sport

Le 6 septembre 2014

Ce samedi 6 septembre après midi, toutes les associations de la commune étaient invitées sur la place de Vernègues afin de présenter leurs différentes activités en cette rentrée 2014. Sportives, culturelles, sociales..., une vingtaine ont répondu présentes sous un soleil résolument au beau fixe. Conjointement, le Service Enfance de la Mairie et l'OMSC proposaient aux enfants de la commune de participer à « la Fête du sport » dans la joie et la bonne humeur. D'ores et déjà, le rendez vous est fixé pour renouveler la manifestation « à l'an que ven » !



Halloween

Le 31 octobre 2014



LA VIE ECONOMIQUE

Quoi de neuf pour regaler nos papilles ?

« Le Chalet à Pizza »



Installés depuis le mois de janvier à **CAZAN** (lotissement n°3, les Coccinelles) Michel et Martine proposent **un large choix de pizzas à emporter ou à consommer sur place**. Vous pouvez les retrouver **tous les jours** sauf le jeudi (jour de fermeture) de 18h à 22h.

PETIT PLUS !

Des plats cuisinés vous sont proposés tous les week-ends et sur commande en semaine.
Vous pourrez également profiter de la terrasse afin de déguster vos mets.

TEL: 09.67.05.89.97

« L'Esta Fête Pizza »

L'Esta Fête Pizza vous attend sur **VERNEGUES** (en face de la mairie) **chaque lundi soir** à partir de 18h jusque 20h30 de novembre à fin avril, puis de 18h à 21h de mai à fin octobre.

Laetitia et Pascal vous offrent **différents choix de pizzas à emporter**.

Vous pouvez les retrouver également sur Aurons les mardi, mercredi et vendredi.

PETIT PLUS !

Pour fêter un événement particulier ou simplement passer une soirée en famille ou entre amis, Laetitia et Pascal peuvent se déplacer à votre domicile.



TEL: 06.46.16.09 71
esta-fete-pizza@hotmail.fr

Buon appetito !

ARFLOR Concept spécialiste en décoration florale nous proposait depuis quelques temps des créations florales très appréciées. Il suffisait de les contacter par messagerie ou par téléphone, et la composition nous était livrée à domicile.

Ce service existe certes toujours, mais il s'enrichie désormais d'une jolie boutique située à côté de notre Primeur préféré « Le potager de Cazan ».



TEL: 06.34.08.82 74
arfloconcept@gmail.com
www.arfloconcept.fr

Avez-vous entendu parler de l'Association L'EXCELLENCE ?

L'EXCELLENCE Service d'Aide à Domicile a été créée suite à un constat : les petites communes telle que la nôtre ne sont pas toujours bien desservies. La longueur du trajet, la route assez sinueuse depuis Salon de Provence ne facilitent pas toujours les interventions des salariés habitants hors de notre commune et à fortiori en cas d'intempéries.

Une offre plus personnalisée, plus proche de vous, peut vous être proposée.

En effet, L'EXCELLENCE a comme souci principal de recruter ses membres en priorité sur la commune et de participer ainsi - modestement - à contrer le chômage ambiant. C'est le cas jusqu'à présent et, si notre activité se développe, les personnes motivées du village pourront faire acte de candidature. Et surtout L'EXCELLENCE axe sa philosophie sur des valeurs familiales de proximité. Association à taille humaine, sa responsable sera pour vous une interlocutrice à l'écoute et disponible. Sa formation d'éducatrice et sa longue expérience dans le milieu médico-social lui permet d'être à vos côtés dans des problèmes douloureux comme l'Alzheimer ou l'autisme.

L'EXCELLENCE peut intervenir chez vous dans de nombreux domaines d'ordre plus pratique tel le ménage, le repassage, les petits travaux de bricolage, les courses, la préparation des repas, la gestion de la "paperasse administrative", la garde des petits, l'aide scolaire pour les plus grands.

Vous pouvez également faire appel à nous pour vous accompagner à vos rendez-vous médicaux ou à la pharmacie et également pour vous rendre à Salon de Provence si besoin.

Vous pouvez appeler Nicole au 06 14 92 03 22 ou au 04 90 57 33 60. Elle se fera un plaisir de vous renseigner et de venir vous rencontrer gratuitement à votre domicile pour évaluer vos besoins.

Coaching de vie, un nouveau service sur la commune

Envie de reprendre les rênes de votre existence, d'être pleinement vous, de vivre en cohérence avec vos valeurs, ou encore d'améliorer vos relations aux autres ? Laure Nagy vous reçoit en coaching de vie sur Vernègues pour vous aider à vivre aligné avec vous-même. Au fil des séances, vous apprendrez à mieux comprendre votre mode de fonctionnement, vous gagnerez en estime de soi et en bienveillance envers autrui, vous poserez des petites actions qui vous entraîneront dans la spirale positive du changement. Plus d'informations sur www.coach-loriginal.fr ou au 06 52 17 82 35.



Le coaching de vie : pas besoin d'aller mal pour aller mieux !

LES DB KILLERS

Le moto club des Costes



L'Association **LES DB KILLERS « MOTO CLUB DES COSTES »** a été créée à l'initiative de Christophe MAZELLA (vice-président, aujourd'hui) en octobre 2009.

L'objectif premier est de réunir des personnes qui ont en commun le plaisir, la passion de la moto.

Le président de cette « grande famille » de motard est Hubert SENTENRO

On dénombre 83 adhérents de tous horizons : Vernègues/Cazan, Alleins, Mallemort, Salon De Pce...et alentours.

Outre les sorties dominicales, des balades entre membres sont proposées sur des week-ends aux Cytises, dans les Hautes Alpes, le Vercors ou encore l'Aveyron...

Chaque année, durant la fête du 15 août du village, Le Moto Club des Costes organise son traditionnel rallye touristique au départ du « café de pays » de Vernègues.



En septembre, il est de tradition de proposer une virée sur l'île de Beauté. Des falaises de Bonifacio aux calanques de Piana, des aiguilles de Bavella à la forêt de la Restonica, la Corse offre de multiples visages et les DB KILLERS sont convaincus que la moto est le meilleur moyen de profiter de ces magnifiques panoramas.

Le loto de fin d'année fait aussi partie de ces manifestations qui permettront de récolter des recettes pour financer des sorties.

Alors si vous aussi vous êtes un passionné du deux roues et que vous souhaitez vivre de bons moments entre amis, contactez :

Hubert SENTENRO Tel : 06.14.59.42.41 Mail : verjase@wanadoo.fr